

Intervention d'Olivier Herz, directeur du projet, Réseau de Transport d'Électricité

Introduction

Mesdames et Messieurs,

Nous avons abordé ce débat public avec une volonté d'écoute et de dialogue. Ce besoin d'information du public et d'échanges avec lui était d'autant plus nécessaire que ce débat venait très en amont dans la vie du projet Cotentin – Maine.

Lors des réunions de lancement de Saint-Lô et Laval en novembre dernier, je me suis engagé, au nom de RTE, à ce que l'écoute réciproque et les échanges des 4 mois du débat public nous permettent de partager notre projet et de l'améliorer ensemble.

Un débat public doit porter sur « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet ». Dans ce cadre, nous avons eu des échanges fructueux

- sur les conséquences pour le réseau de transport de l'accroissement de production dans le nord Cotentin,
- sur les différentes alternatives techniques,
- sur les arguments pour une nouvelle ligne nord – sud,
- sur les impacts environnementaux au sens le plus large, incluant les effets éventuels sur la santé humaine et les impacts sur les animaux,
- ainsi que sur la méthode que nous utilisons pour définir les conditions d'implantation et d'intégration des nouveaux ouvrages.

Ce débat public nous également a permis, et c'est important pour nous, de compléter notre connaissance du territoire, au plan du vécu, des aspirations des habitants, de la géographie et de l'environnement.

Quels enseignements avons-nous retenu de vos interventions ? Quels axes de travail pour la suite du projet pouvons-nous retenir de nos échanges ?

Le paysage énergétique

Dès les premiers échanges, et tout au long de ce débat public, nous avons été témoins d'un fort questionnement sur le choix énergétique qu'a fait notre pays.

Je souhaite rappeler que, au titre de sa mission de service public, RTE transporte l'électricité de tous les producteurs, quelle que soit la source de cette électricité. Son indépendance par rapport aux acteurs du marché de l'électricité est garantie par la loi et elle est reconnue, non seulement par une autorité indépendante, la Commission de Régulation de l'Énergie, mais également par les producteurs concurrents d'EDF.

En effet, le réseau de transport d'électricité, ce ne sont pas seulement des lignes, des pylônes et des transformateurs. Ce sont aussi 8 000 femmes et hommes mobilisés tout au long de l'année pour garantir 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, l'approvisionnement en électricité des particuliers, des services publics et des entreprises.

L'électricité ne se stocke pas et certains de ses usages ne sont pas substituables. Elle est donc devenue aujourd'hui un bien vital pour la nation. La loi a ainsi matérialisé « le droit de tous à l'électricité, produit de première nécessité ». Une bonne qualité de l'électricité est également indispensable aux entreprises,

parce qu'elles utilisent de plus en plus d'appareils électroniques sensibles aux microcoupures. C'est une condition essentielle au développement économique des territoires et à la création d'emplois.

Justification du projet Cotentin – Maine

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais réaffirmer devant vous quelques points essentiels pour bien comprendre notre projet.

Tout d'abord, ce projet est justifié par le projet de groupe de production Flamanville 3 de type EPR. Personne ne le cache et vous le savez tous.

Mais ce n'est pas la nature de la source de production qui est en cause. Qu'il s'agisse d'une centrale nucléaire, de turbines à gaz ou d'éoliennes, la réponse de RTE serait similaire.

Comme je l'ai dit depuis le début du débat public, nous n'accepterons pas le risque de coupure d'électricité étendue que ferait courir à nos concitoyens l'accroissement de production dans le nord Cotentin en l'absence de nouvelle ligne. Ce serait incompatible avec notre mission de service public.

Comme l'a indiqué un intervenant lors de la réunion thématique de Villedieu, la perte de synchronisme, c'est « le cauchemar des gestionnaires de réseau de transport ».

Ce débat a confirmé la demande du public pour un recours accru à des sources d'énergie renouvelable. Nous ne devons pas sous-estimer les contraintes pesant sur la localisation des moyens de production, notamment l'accès à la source d'énergie, c'est à dire des zones ventées pour l'éolien, des rivières pour l'hydraulique ou des zones boisées pour le bois-énergie. Ces sources d'énergie sont souvent situées loin des grands lieux de consommation que sont les grandes agglomérations, les grandes industries et les voies ferrées.

Le recours accru à de nouveaux équipements de production nécessitera donc des travaux de développement du réseau de transport d'électricité, à l'instar des 850 km de lignes à 380 000 volts qui seront nécessaires en Allemagne dans les dix ans à venir pour permettre le raccordement des éoliennes prévues.

Vous percevez souvent les lignes électriques comme une gêne. J'aimerais que ce débat, et notamment la réunion thématique de Rennes, nous ait également permis de nous accorder sur le fait qu'elles sont indispensables au développement des énergies renouvelables pour relier ces sites de productions aux zones de consommation.

Enfin, nous avons proposé que la nouvelle ligne, justifiée par le projet Flamanville 3, soit orientée nord – sud parce que c'est la meilleure solution du point de vue la sûreté de fonctionnement du réseau électrique dans le grand ouest, ce qui a été confirmé par le cabinet CESI dans l'expertise qui lui a été confiée par la Commission Nationale du Débat Public.

Ce même cabinet CESI a confirmé que toutes les alternatives à la ligne seraient inefficaces pour le synchronisme ou présenteraient des risques rédhibitoires pour la sûreté de fonctionnement du système électrique.

Si le projet EPR est confirmé et si la ligne Cotentin – Maine est réalisée, cette dernière sera intégrée au réseau de transport d'électricité, auquel elle apportera un élément de maillage supplémentaire. Autrement dit, le réseau du grand ouest sera plus robuste pour résister aux incidents.

Ce projet permettrait en parallèle de renforcer la sécurité d'alimentation et d'améliorer la qualité de l'électricité et de dans la région où il serait construit. Ce n'est pas sa vocation première mais pourquoi nous priverions-nous d'une telle opportunité ?

Je me dois de préciser une nouvelle fois qu'une ligne aboutissant à l'ouest de Rennes serait insuffisante pour garantir le maintien du synchronisme lors de la mise en service du projet Flamanville 3.

Dès lors, la nouvelle ligne ne permettra pas de résoudre les fragilités électriques structurelles de la péninsule bretonne. Pour améliorer cette situation, RTE a d'ores et déjà engagé différentes actions, qui ont notamment été présentées à Rennes le 8 février.

Prise en compte des enseignements du débat

Mesdames et Messieurs,

Vous avez été nombreux à venir chercher de l'information sur le projet, sur ses conséquences et sur ses modalités de réalisation.

Si, à l'issue du débat public, EDF décide de poursuivre son projet Flamanville 3, RTE confirmera la nécessité de renforcer le réseau de transport d'électricité.

Je vais vous présenter les éléments qui guideront RTE dans la décision qu'il prendra sur le principe et les conditions de la poursuite du projet, eu égard aux premiers enseignements que nous tirons de ce débat public.

Impacts éventuels sur la santé humaine

Tout d'abord, j'ai été particulièrement sensible à votre préoccupation, que je trouve légitime, sur les éventuels effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine. Peut-être la réunion thématique de Châteaugiron n'a-t-elle pas permis d'apporter toutes les réponses rassurantes aux questions que vous vous posez.

Ces champs électriques et magnétiques à très basse fréquence sont très peu énergétiques. Au vu du bilan extrêmement rassurant de près de trente années d'études et d'expertises collectives de par le monde, j'ai la conviction personnelle que ces champs n'ont aucun effet sur la santé.

Je partage cette conviction :

- avec Philippe Joachim, ici présent, qui a élevé ses 3 enfants pendant 10 ans à 100 mètres d'un transformateur et de plusieurs lignes à 400 000 volts,
- avec les quelques 500 agents de RTE qui vivent avec leur famille à côté d'un poste électrique,
- et avec les 4 000 agents de RTE régulièrement exposés à des champs magnétiques très élevés, et qui sont bien entendus suivis par la médecine du travail.

30 ans de recherches internationales ont permis de montrer qu'il n'y a :

- aucun effet sur les maladies cardio-vasculaires, dépressions, suicides, stérilités, fausse-couches...
- aucun effet sur le cancer (tumeur cérébrale, leucémie, ou autre) pour les adultes, en exposition résidentielle comme en exposition professionnelle,
- aucun effet sur le cancer pour les enfants exposés à moins de 0,4 microtesla en moyenne sur 24 heures.

Mais, je le répète, votre préoccupation est légitime. Une seule incertitude persiste encore ; elle concerne les enfants exposés à un champ magnétique plus de 0,4 microtesla en moyenne sur 24 heures. Certaines études épidémiologiques ont montré une association statistique.

Toutefois, aucune étude n'a permis de mettre en évidence une relation de cause à effet entre les champs électromagnétiques et les risques de leucémie chez l'enfant.

Les auteurs des études épidémiologiques sont eux-mêmes très prudents quant à l'interprétation des résultats et s'interrogent sur des biais liés à d'autres facteurs environnementaux.

C'est notamment le cas des auteurs de la récente et très médiatisée « étude Draper », qui reconnaissent qu'« aucun mécanisme biologique reconnu n'explique ce résultat épidémiologique ; en fait, la relation peut être due au hasard ou aux facteurs de confusion ».

Cette étude observe une corrélation statistique à plus de 200 mètres des lignes, alors qu'à cette distance le champ magnétique dû aux lignes y est inférieur au niveau moyen de dans les domiciles provenant d'autres sources que les lignes.

L'exposition au champ magnétique ne peut donc expliquer les associations statistiques observées. On pourrait même dire que, paradoxalement, cette étude montre que le champ magnétique n'est pas la « bonne » donnée physique à considérer.

En tout état de cause, RTE respecte la réglementation française issue de la recommandation européenne relative à l'exposition du public, qui garantit « un niveau élevé de protection de la santé ». Au-delà, nous faisons nôtre l'approche de précaution recommandée par les autorités sanitaires, comme le Conseil supérieur d'hygiène publique de France ou l'organisation mondiale de la santé.

Dans ce cadre, nous nous engageons :

- à soutenir la recherche biomédicale, en coordination avec les organismes internationaux, en garantissant l'indépendance des chercheurs et en assurant la publication des résultats obtenus ;
- à respecter les recommandations émises par les instances sanitaires françaises ou internationales ;
- à informer des avancées de la recherche, régulièrement et en toute transparence, nos employés, le public et les professions de santé ;
- à garantir la concertation avec les différents partenaires : pouvoirs publics, élus, associations et riverains.

Monde agricole et santé animale

Nous avons également été attentifs aux questions du monde agricole, tant pour ce qui concerne la santé des animaux d'élevage que pour la gêne que pourrait représenter la ligne pour les exploitations agricoles. La plupart des demandes exposées dans les cahiers d'acteurs ont trouvé une issue favorable à travers les engagements que nous avons annoncés lors de la réunion thématique de Saint-Lô.

Dans de très rares cas, la proximité des lignes à très haute tension peut induire des effets d'induction, qui se traduisent par l'apparition de tension et courants parasites dans des structures métalliques, comme les barrières, les mangeoires ou les cornadis. Ce phénomène est aujourd'hui connu et quelques mesures simples permettent d'y faire face.

Dans ce cadre, et pour le projet Cotentin – Maine, nous avons la volonté de mettre en œuvre une approche préventive. D'une part, nous rechercherons avec l'ensemble des parties concernées des tracés évitant le surplomb des bâtiments d'élevage et limitant les proximités entre ces bâtiments et la nouvelle ligne.

D'autre part, nous nous engageons à prendre en charge la réalisation de diagnostics électriques de compatibilité des bâtiments d'élevage avec la future ligne, ainsi que les mesures correctives nécessaires le cas échéant, telles que la mise à la terre et la mise en « équipotentialité » des structures métalliques.

Et si des problèmes survenaient malgré cela, nous appliquerions la méthodologie d'analyse du GPSE (Groupe de travail Permanent sur la Sécurité Électrique dans les exploitations agricoles), basée sur des diagnostics zootechniques, sanitaires et électriques. Cette méthodologie fait aujourd'hui référence. Ceci

se ferait sous le pilotage du GPSE, dont la relance sera entérinée d'ici quelques jours par la signature d'un nouveau protocole entre le ministère de l'agriculture, EDF et RTE.

Par ailleurs, nous avons retenu du débat public que les barèmes des protocoles nationaux relatifs à l'indemnisation des dommages ne sont pas adaptés aux cultures spécifiques du bocage, comme les vergers cidricoles et les cultures légumières de plein champ non irriguées.

Dans ces conditions, lors de la réunion thématique de Saint-Lô, nous avons proposé aux organisations agricoles de la zone de signer une convention spécifique. Cette convention pourra également concerner l'organisation de la concertation concernant l'implantation des pylônes afin d'en réduire l'impact, ainsi que l'organisation et le suivi des travaux. Nous souhaitons en effet que les représentants des exploitants soient associés et puissent jouer un rôle actif dans la recherche du tracé de moindre impact.

Environnement naturel et cadre de vie

Enfin, nous avons entendu votre attachement à vos territoires, à votre cadre de vie, ainsi qu'à la préservation de l'environnement naturel, économique et touristique. En particulier, nous prendrons en considération les préoccupations du Groupe Ornithologique Normand envers les oiseaux migrateurs et du Conseil général de la Manche envers les haies bocagères

Enfouissement éventuel de la ligne

Dans ce cadre, la solution de l'enfouissement de la ligne a été largement abordée, par le milieu associatif bien sûr, mais aussi par un certain nombre d'élus de la zone.

Mais au niveau de tension de 400 000 volts, si l'enfouissement est techniquement possible sur quelques dizaines de kilomètres, la réalisation d'une ligne souterraine de 150 km représenterait un saut technologique qui ne pourrait être entrepris sans risque. Des étapes intermédiaires seraient nécessaires.

En outre, si l'impact sur le paysage est beaucoup plus faible qu'une ligne aérienne, une ligne souterraine a un impact non négligeable sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les sols notamment.

A cela s'ajoute que le surcoût de l'enfouissement d'une ligne 400 000 volts comme Cotentin – Maine est estimé à 6 millions d'euros par kilomètre.

Autrement dit, rien que pour une vingtaine de kilomètres, le surcoût représenterait l'ordre de grandeur du montant des travaux de désensablement de la baie du Mont Saint-Michel.

Ce surcoût serait répercuté sur les consommateurs d'électricité, notamment sur les grands consommateurs indus-triels pour lesquels le coût du transport d'électricité peut représenter le tiers de la facture d'électricité.

Ceci explique que, en règle générale, les lignes 400 000 volts ne sont enfouies en Europe que dans des situations où des alternatives aériennes n'existent pas :

- passage sous la mer (Gibraltar...),
- alimentation du cœur de grandes agglomérations (Berlin, Londres, Copenhague...),
- mise en souterrain de lignes existantes lors de l'extension de zones particulières (parc des expositions de Genève, aéroport de Madrid...),
- zones limitées et remarquables (Yorkshire, passage de fjord...).

Quant à elle, la France a fait le choix d'alimenter ses grandes agglomérations, y compris Paris, en 225 000 volts. Elle possède de loin la plus grande quantité de lignes 225 000 volts enfouies en Europe.

Impacts environnementaux et choix du tracé

La question du tracé est donc essentielle à vos yeux et non le comprenons parfaitement. Dans ce cadre, nous nous engageons à proposer à la concertation des choix de tracé évitant le surplomb des habitations et permettant même d'éloigner le plus possible la nouvelle ligne des habitations.

Des échanges intervenus en débat public, il apparaît que le regroupement de la ligne Cotentin – Maine avec la ligne existante est difficilement envisageable compte-tenu de la présence d'habitations à proximité de la ligne existante, qu'il apparaîtrait inacceptable de « prendre en sandwich » entre les deux lignes.

En revanche, d'autres regroupements d'infrastructures restent possibles, notamment entre le poste électrique d'arrivée de la nouvelle ligne et les postes envisagés pour alimenter le TGV Bretagne – Pays de Loire ou pour améliorer la qualité de l'alimentation électrique de la région de Laval. Nous étudierons ces solutions avec une grande attention.

Cela dit, nous mesurons la difficulté qu'il y aurait à masquer totalement l'infrastructure industrielle que constituerait la nouvelle ligne. Il ne s'agit pas de dire qu'une ligne ne se voit pas, mais que notre longue expérience en matière d'implantation des ouvrages nous permet de réduire très nettement ses effets sur le paysage.

L'utilisation de photomontages, de montages vidéos ou bien l'application de techniques modernes de « réalité virtuelle » permettent de mieux appréhender la réalité future de l'ouvrage et ainsi de faciliter le choix progressif d'un passage de moindre impact.

Réduction des impacts environnementaux

Dans un premier temps, nous chercherons à regrouper la ligne avec d'autres infrastructures, à implanter les pylônes en lisière de forêt ou à flanc de coteau pour bénéficier du fond végétal et confondre l'ouvrage avec son environnement, à franchir les vallées en une seule portée de manière à réduire au maximum le nombre de pylônes visibles, etc.

Ensuite, dans chaque commune et avec chacun des propriétaires riverains et chacun des exploitants agricoles, nous rechercherons le lieu d'implantation du pylône le moins gênant au plan visuel et le moins perturbant pour les activités économiques, notamment agricoles.

Enfin, nous étudierons des mesures complémentaires portant sur la ligne elle-même, telles que des plantations arbustives. Nous proposerons à la concertation que le programme d'accompagnement de projet, qui concerne les communes situées sur le tracé ou à proximité, puisse aider, entre autres, des projets de développement durable relatifs à l'énergie, comme l'enfouissement de lignes à moyenne tension des réseaux de distribution, le développement d'énergies renouvelables décentralisées ou des actions de maîtrise de la demande d'énergie, ainsi que des projets destinés à développer l'accès à l'internet à haut débit.

Construire un projet partagé

Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, je vous précise que jamais RTE n'avait abordé un débat public aussi tôt dans la vie d'un projet. Cela a représenté pour nous une véritable opportunité, d'une part pour expliquer l'importance de ce projet de ligne électrique pour la sécurité d'approvisionnement en électricité de l'ensemble de nos concitoyens, d'autre part, pour prendre en compte, dès le départ, les attentes de la population et leurs légitimes préoccupations environnementales et de cadre de vie.

Il nous reste à présent à construire ensemble un projet partagé.

Après le débat public

Alors, que va-t-il se passer ?

Après la publication du compte-rendu élaboré par le Président de la Commission Particulière du Débat Public et du bilan dressé par le Président de la Commission Nationale du Débat Public, RTE aura trois mois pour publier sa décision relative au principe et aux conditions de la poursuite du projet. Cette décision tiendra compte de ce compte-rendu et de ce bilan, dans la droite ligne de ce que je viens de vous présenter.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous mettrons tout notre savoir-faire pour déboucher sur le meilleur projet.

RTE, aménageur responsable

Un aménageur comme RTE ne peut pas développer son réseau sans un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs locaux. Le fait d'implanter des ouvrages en domaine public ou en domaine privé, nous donne des responsabilités tant par rapport aux citoyens et à leurs droits que par rapport à l'environnement.

Notre objectif est donc, depuis de nombreuses années, d'accompagner nos projets d'ouvrages de transport en répondant aux besoins réels et exprimés des riverains et des collectivités, en étroite concertation avec les acteurs politiques, économiques et associatifs locaux.

Dans ce domaine, la France a toujours été dans le peloton de tête des états européens. Ainsi, les grands principes qui guident la « convention d'Aarhus » de 1998 existaient déjà dans le droit français avant même sa ratification, contrairement à d'autres pays signataires.

La participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement fait partie intégrante de nos procédures depuis la « loi Bouchardeau » de 1983 sur la démocratisation des enquêtes publiques puis la « loi Barnier » de 1995, qui avait institué le débat public.

A partir de sa mission historique de service public, RTE a développé une forte culture d'entreprise en matière de développement durable, qui souligne l'importance majeure donnée à l'idée de porter conjointement le développement économique, la solidarité inter- et intra-territoriale et la protection durable de l'environnement.

Le développement durable est déjà, et restera inscrit dans les pratiques industrielles de RTE. Et les 8 000 femmes et hommes de l'entreprise continueront à se mobiliser pour être, dans ce domaine, au meilleur niveau européen.

Pour témoigner de notre engagement en ce sens, nous communiquerons régulièrement sur l'avancement des études et de la concertation relatifs au projet Cotentin – Maine. Nous souhaitons associer les principaux acteurs au suivi de cette concertation, sous une forme qui restera à préciser.

Le mot de la fin

Pour terminer, je voudrais remercier la Commission Particulière du Débat Public pour avoir mené ce débat, qui a permis une large expression de chacun.

Pour RTE, ce débat public nous a permis d'explicitier les différents aspects du projet : synchronisme, alternatives techniques, constitution technique du projet, impacts environnementaux, enjeux socio-économiques.

Il va également nous permettre de nous éclairer pour la poursuite du projet en l'enrichissant des apports de ces 4 derniers mois.